



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

COMMUNE DE TOLLA

Extrait du registre n°15/2024

des délibérations du conseil municipal

Séance du 5 avril 2024

Date de la convocation : 2 avril 2024

| |
|--|
| Nombre de conseillers en exercice : 11 |
| Nombre de conseillers présents : 6 |
| Nombre de conseillers représentés : 2 |
| Nombre de conseillers absents : 3 |

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 avril, à 16 heures, le conseil municipal de la commune de TOLLA, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique VINCENTI, Maire.

Membres présents : Joseph LEONZI, Jean- Baptiste SALVADORI, Mme. Mattea CASALTA, Mme Dominique MARTINI, Joseph CASANOVA, Dominique VINCENTI.

Membres représentés : Mme. Annonciade CASALTA par Mme. Mattea CASALTA, Erick CASALTA par Jean-Baptiste SALVADORI

Membres absents : Ludovic MARTI, Mme. Marie-Cécile ROSSI, Johann THOUVENOT

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Secrétaire de séance élu : Mme Mattea CASALTA

Objet : Approbation du budget 2024.

Le Maire expose à l'Assemblée le contenu du budget primitif 2024 en résumant les orientations générales du budget comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 939 306,08euros/ Recettes de fonctionnement : 939 306,08 euros

Dépenses d'investissement : 478 001,11 euros/ Recettes d'investissement : 478 001,11 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres adopte le budget primitif communal de l'exercice 2024 comme suit :

| SECTION | DEPENSES | RECETTES |
|----------------|--------------|--------------|
| FONCTIONNEMENT | 939 306,08 | 939 306,08 |
| INVESTISSEMENT | 478 001,11 | 478 001,11 |
| TOTAL | 1 417 307,19 | 1 417 307,19 |

Fait et délibéré les jours et an que dessus
 Au registre suivent les signatures
 Pour copie certifiée conforme



Le Maire

D. VINCENTI